

**Séance du mardi 05 avril 2022**

Date de la convocation: 29/03/2022

Membres en exercice : 15

Présents : 11  
Votants: 12

Nbr. vote pour: 12  
Nbr. vote contre: 0  
Nbr. abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,

**Présents :** Camille LECAT, Hervé PELLECUER, Loïc JEANJEAN, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Siméon LEFEBVRE, Martin WATERKEYN, Olivier CHARTON

**Représentés:** Jean-Claude DAUTRY

**Excusés:**

**Absents:** Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Adrien RICARD

**Secrétaire de séance:** Martin WATERKEYN

**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Caisse des écoles Ventalon en Cévennes - DE\_2022\_024**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DAUTRY Pierre-Emmanuel

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du budget de la caisse des écoles,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 7 347.36**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	5 807.98
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>1 539.38</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>7 347.36</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	
<b>7 347.36</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	7 347.36
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	

RF  
SOUTS-REPUBLICHE DE LOZERE  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 14/04/2022  
048-200058410-20220405-DE\_2022\_024-DE

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à Ventalon en Cévennes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

